

Mise en œuvre de la PES 2010

1 Statistiques 2010

Avis de l'instance nationale :

	F/H	Grade						Total
		MCF CN	MCF HC	PR 1C	PR 2C	PR EX1	PR EX2	
A	F	1		3	1	1		6
	H	3		12	3	5	2	25
Total A		4		15	4	6	2	31
B	F	2		3	2			7
	H	13		9	5	3	1	31
Total B		15		12	7	3	1	38
C	F	8	2	2	1			13
	H	22	5	9	2	4	1	43
Total C		30	7	11	3	4	1	56
IUF	H			1				1
Total		49	7	39	14	13	4	126

L'an dernier 152 dossiers avait été soumis à l'instance nationale. 82 avait été classés A (32) ou B (50). Le nombre total d'avis « A ou B » est plus faible 69 contre 82. On retrouve cependant sensiblement le même taux de « A ou B » parmi les candidat : 54% (contre 52,6% l'an dernier).

Deux avis « A » ne peuvent pas conduire à l'attribution d'une PES à cause d'une mutation, et d'un détachement survenus depuis le dépôt du dossier.

2 Charte égalité Femmes/Hommes

Le nombre de primes attribuées à des femmes augmente en valeur absolue et en pourcentage.

Trois situations de femmes ayant été en situation de congés maternité dans une période récente et dont le dossier a été évalué « B » sont soumis aux conseils pour une attribution de prime au niveau 5800 €.

- trois enfants : 10, 9 et un an
- deux enfants : 3 et un an
- quatre enfants : 16, 13, 11 et 5 ans